

**Monsieur Stéphan ROSSIGNOL**  
**Maire de La Grande Motte**  
**Hôtel de ville**  
**1 Place du 1er Octobre 1974**  
**34280 LA GRANDE MOTTE**

Mauguio, le 30 mai 2024



**SR/CB/CM/AGV/CF/107159**

**XB-1.11**

Objet : Enquête publique relative à la modification du SCoT du Pays de L'Or :  
- Rapport et conclusions du commissaire-enquêteur

*Affaire suivie par : Anne Gaëlle VINCENT*  
*Tél : 04 67 56 49 70 – Mèl : [annegaelle.vincent@paysdelor.fr](mailto:annegaelle.vincent@paysdelor.fr)*

Monsieur le Maire,

À la suite de l'enquête publique relative à la modification n°1 du SCoT qui s'est tenue du 25 mars au 26 avril dernier, le commissaire-enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions.

Conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur doivent être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de chacune des communes où s'est déroulée celle-ci.

Ainsi, je vous prie de trouver ci-joint copie du rapport et des conclusions.

Ces documents seront également publiés sur le site internet où a été publié l'avis d'enquête.

Comme vous pourrez le constater, le commissaire-enquêteur a fait part d'une réserve concernant la réduction du nombre de logements sociaux à produire sur la Grande-Motte, qui découle du transfert de logements entre les deux communes, considérant que cela altérerait l'objectif de mixité sociale. À ce titre, celui-ci a souhaité que soient intégrés, à minima dans le SCoT, les objectifs de production de logements en accession sociale du PLH.

Pendant, compte tenu du risque juridique d'ajouter une prescription complémentaire au SCoT en vigueur, sans que celle-ci n'ait fait l'objet d'une consultation des personnes publiques associées et du public, il est proposé aux élus de l'agglomération d'approuver la modification du SCoT sans lever cette réserve. Néanmoins, nous la prendrons en compte en réaffirmant, dans la notice de présentation du dossier de modification, les objectifs du PLH 2024-2029 en cours d'approbation et la volonté du territoire de poursuivre l'effort de production de logements sociaux sur l'ensemble des Communes.

Pour tenir les délais que nous nous sommes fixés, le projet de modification du SCoT sera présenté en commission territoire et Habitat du 11 juin prochain et soumis au vote des élus au prochain conseil d'agglomération du 26 juin prochain.

Mes services se tiennent à disposition pour toute précision relative à ce dossier.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma parfaite considération.



**Le Président,  
Conseiller Régional  
Stéphan ROSSIGNOL**